

## RENTREE DES ELEVES

Pour les rentrées des maternelles, un seul parent est accepté dans l'établissement.

### LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024 :

- 8h30 Les élèves de CE2 - CM1 et ULIS.
- 8h45 Les élèves de CP - CE1.
- 9h00 Les élèves de CM2.  
Les élèves de Grande Section classe entière.  
Les élèves de Moyenne Section **groupe 1** (Les MS groupe 2 n'ont pas école).
- 9h30 Les élèves de Petite Section **groupe 1** (les PS groupe 2 n'ont pas école).

### MARDI 03 SEPTEMBRE 2024 :

- 8h30 Les élèves de GS - CP - CE1- CE2- CM1- CM2 et ULIS.
- 9h00 Les élèves de Moyenne Section **groupe 2**. (Les MS groupe 1 n'ont pas école).
- 9h30 Les élèves de Petite Section **groupe 2**. (Les PS groupe 1 n'ont pas école)

### JEUDI 05 SEPTEMBRE 2024 : Présence de tous les élèves.

- 8h30 Les élèves de MS - GS - CP - CE1- CE2- CM1- CM2 et ULIS.
- 9h00 Les élèves de Petite Section classe entière.

### VENDREDI 06 SEPTEMBRE 2024 : Journée normale : tous les élèves rentrent à 8h30.

NB : Tous les enfants peuvent être accueillis à la cantine et la garderie du soir dès le 02 septembre.  
La garderie du matin débutera dès le 3 septembre.  
Les études surveillées et dirigées commenceront à partir du lundi 09 septembre.

## REUNIONS DE PARENTS

- VENDREDI 06 SEPTEMBRE 2024 : CP A - CP B à 18h00 / ULIS à 18h00
- MARDI 10 SEPTEMBRE 2024 : CE1 A - CE1 B à 18h00
- VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024 : CE2 A - CE2 B à 18h00 / CM1 A - CM1 B à 18h00
- MARDI 17 SEPTEMBRE 2024 : PS - MS - GS à 18h30
- VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 : CM2 A - CM2 B à 18h00

## VACANCES SCOLAIRES

- **TOUSSAINT :** vendredi 18/10/24 au soir au lundi 04/11/24 au matin.
- **NOËL :** jeudi 19/12/24 au soir au lundi 06/01/25 au matin.
- **FEVRIER :** vendredi 14/02/25 au soir au lundi 03/03/25 au matin.
- **PRINTEMPS :** vendredi 11/04/25 au soir au lundi 28/04/25 au matin.
  
- **JOURS FERIES :** Pont du 1<sup>er</sup> mai : congé du mercredi 30/04/25 au soir au lundi 05/05/25 au matin.  
Le mercredi 30/04 est une journée travaillée.  
Pont du 08 mai : congé du mercredi 07/05/25 au soir au lundi 12/05/25 au matin.  
Le mercredi 07/05 est une journée travaillée.  
Ascension : congé du mardi 27/05/25 au soir au lundi 02/06/25 au matin.  
Pentecôte : lundi 09/06/25
  
- **ETE :** Les enfants termineront l'école le vendredi 04/07/25 au soir.

## AUTRES DATES A RETENIR (PRESENCE OBLIGATOIRE)

- Vendredi 27/09/2024 : Messe de rentrée de l'Enseignement catholique. **Pas de périscolaire ce soir-là.**  
Sortie à 16h30 pour tous les élèves.
- Vendredi 06/12/2024 : Fête patronale, messe de l'ensemble scolaire. **Pas de périscolaire ce soir-là.**  
Sortie à 16h30 pour tous les élèves.
- Samedi 14 /12/24 : Cross : matinée travaillée de 8h30 à 11h30.
- Vendredi 20/12/2024 : Journée pédagogique, pas d'école.
- Samedi 08/02/25 : Fête du livre : matinée travaillée de 8h30 à 11h30.
- Mercredi 30/04/25 : Journée entière travaillée en remplacement du vendredi 02 mai.
- Mercredi 07/05/25 : Journée entière travaillée en remplacement du vendredi 09 mai.
- Samedi 21/06/2025 : Fête de l'école.

Pour les **mercredis travaillés**, le périscolaire du matin et du soir ainsi que la demi-pension seront assurés.  
Pour les **samedis travaillés**, pas de garderie du matin ni de restauration.

➤ **Fournitures**

Une partie des fournitures de rentrée est achetée par nos soins et vous sera refacturée en octobre.  
Pour les fournitures restantes, une liste vous est remise. Ces dernières sont à apporter impérativement le jour de la rentrée.  
Le réassort en cours d'année doit être effectué par vos soins.

➤ **Sécurité**

Le respect des consignes de sécurité et de vigilance aux abords de l'école est l'affaire de chacun.  
Merci de respecter les places de stationnement ainsi que les places réservées aux personnes porteuses de handicap qui servent, entre autres, régulièrement pour nos élèves du dispositif Ulis.  
Pour des questions de sécurité, il nous semble utile de vous rappeler qu'il est interdit d'avoir recours au « dépose minute » devant l'entrée de l'école et donc strictement interdit de laisser son enfant descendre sur la voie, moteur allumé.

En dehors des heures d'entrées et de sorties des classes, les portails sont fermés à clé.

➤ **Vêtements oubliés**

Trop de vêtements sont oubliés à l'école durant l'année. Nombreux sont ceux qui ne peuvent être rendus uniquement parce que ces derniers ne sont pas marqués. Le marquage des noms et prénoms est donc indispensable. Nous comptons sur votre vigilance.

L'association des parents d'élèves vous conseille [www.a-qui-s.fr](http://www.a-qui-s.fr) (code association : MAR1004).

Un simple Bic peut également suffire pour écrire le nom sur l'étiquette.

Les vêtements non marqués et non récupérés seront donnés à une association caritative durant les vacances scolaires.

➤ **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur est inséré dans le carnet de liaison : parents et élèves doivent en prendre connaissance et le signer. Toute famille inscrite à l'école du Rosaire s'engage à respecter intégralement ce règlement.

A QUI S'ADRESSER

Pour contacter l'école, pour des questions d'ordre général ou des situations particulières et exceptionnelles, merci de vous adresser à la secrétaire de direction Mme Machowski au 01 34 18 38 05 ou par mail à l'adresse suivante : [jmachowski@bury-rosaire.fr](mailto:jmachowski@bury-rosaire.fr).

Pour toute question financière concernant la scolarité, la demi-pension, le périscolaire ou toute difficulté rencontrée dans ce domaine merci de vous adresser à Mme Gallo du service comptabilité à l'adresse suivante : [rgallo@bury-rosaire.fr](mailto:rgallo@bury-rosaire.fr). Cette dernière traitera ensuite les questions abordées avec le chef d'établissement, Mme Malherbe.

Pour signaler l'absence de votre enfant, merci de prévenir l'enseignante et le secrétariat par mail avant 9h00.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter un bel été reposant.  
Bien à vous.

Guillemette MALHERBE  
Chef d'établissement.